

FAITS - OTTAWA

Des vues de cinéma montrant les roupes canadiennes à Mons et en Libéria et les dragons canadiens ont été données hier soir devant les officiers et soldats des dragons et la princesse Louise à leurs quartiers généraux.

Trois tramways sont venus en collision hier, Angle Bank et Queen. Le tram No 532 de la rue Somer et allait vers le sud de la rue Bank, quand le tram No 802 de la rue Bank, par suite probablement d'un défaut dans les freins, glissa et frappa le tram de la rue Somer et l'avant du tram de la rue Bank trappa aussi l'avant du tram de la rue Rideau, No 801. L'avant du No 802 et l'arrière du No 532 ont été légèrement endommagés. Personne ne fut blessé.

Mme Charlotte Whitton, d'Ottawa a été nommée assesseur pour ce comité de la nouvelle commission de la Société des Nations pour la protection des jeunes gens. Les personnes nommées pour le Canada sont : le Dr Helen Y. Reid, Montréal; le juge P. B. Harkness, de la cour des jeunes délinquants de Winnipeg; Mme Chas Norburn, d'Ottawa, est la présidente du conseil du Service social au Canada auquel sont affiliés le conseil des métiers et du travail, les organisations d'églises et une action active française.

Mme M. V. Powell, spécialiste en soins d'hiver, du département d'agriculture d'Ontario, parlera à une série d'assemblées publiques organisées par le bureau d'agriculture du comté de Carleton.

Le conseil du canton de Nepean a décidé hier d'ajourner sa décision un mois au sujet du plan de drague de Cave Creek. Le conseil décida de nommer de nouveau M. V. Smith, commissaire de la voie pour une autre année. Une délégation en tête de laquelle étaient M. Monahan et Larkin ont demandé d'entreprendre certains travaux de gravellage et hiver dans la 4ème concession. Le conseil a pris la demande en considération.

Craignant qu'un poêle à gaz surchauffé ne mit le feu à leur logis, les occupants de la demeure numéro 44 rue Gladstone, M. et Mme H. Keetch, ont mandé les pompiers en toute hâte vers 5 hres 45, hier soir. Il poste 7 répondit à l'appel et constata que le poêle était très près du mur de plâtre dans la cuisine et aurait pu causer un sérieux incendie. Heureusement, il n'y a pas eu de dommages.

Les pompiers ont été appelés hier à la résidence de M. H. Keech, 44 Gladstone, où un mur avait été surchauffé après qu'on eut allumé le poêle à gaz. Il n'y a eu aucun dommage.

Environ cinq cents personnes ont assisté hier soir à un eucharistie et à la messe à l'Oratoire du fond de Noël à l'Ottawa Boys club, sous les auspices des Chevaliers de Colomb d'Ottawa. Les recettes seront distribuées par les membres du club aux familles dans le besoin, le matin de Noël.

Frederick Daiglish, accusé en cours de police ce matin d'avoir reçu illégalement de l'argent pour paris sur les courses de chevaux, a été condamné à une amende de \$50 plus les frais. L'accusation était portée par le sergent Lauzon. Le magistrat Joynt occupait le fauillout.

Les échevins auront de nouveau un chambre pour eux seuls à l'hôtel de ville. M. W. A. Tolley, vétérinaire de la ville, qui occupait à \$10 d'amende et aux frais en

LE DISCOURS DU SAINT-PÈRE A CREE UNE EXCELLENTE IMPRESSION

Malgré les justes critiques de l'administration actuelle, la presse fasciste commente favorablement les paroles du Saint-Père lors du consistoire secret.

UNIONS OUVRIERES

(Presse Associée)

ROME, 16. — S'il faut s'en rapporter aux commentaires de la presse fasciste en Italie l'allocation du Saint-Père, lors du consistoire secret qui a marqué la création de quatre nouveaux cardinaux, n'a pas manqué de produire une excellente impression, malgré certaines critiques du gouvernement. Ces dernières font remarquer que c'est la première fois depuis 1870 que le chef de l'Eglise a du bon à dire du pouvoir séculier, et cette constatation fait oublier les critiques de détail faites par le Pape sur l'administration actuelle.

Si le Saint-Père dit la presse fasciste, a dit que les conditions actuelles n'étaient pas encore assez satisfaisantes pour mettre fin à son emprisonnement volontaire, c'était bien plus pour faire faire certaines réformes à l'effet du contraire que pour critiquer le gouvernement. Ces journaux disent, encore que si le Pape a pu dire que le présent gouvernement italien n'est pas conforme aux principes de la doctrine catholique, ils vont remarquer que même cette doctrine, en matière d'administration, change avec les temps.

"Le Saint-Père craint l'Etat qui absorberait les droits des individus, qui l'annihilera pratiquement dans un sens. Cette accusation vaut pour la forme. Le fascisme absorbe, c'est vrai; mais il n'annihile pas, il exalte les droits des individus. Avec quelques réserves l'allusion du Souverain Pontife signifie un pas de l'avant dans les relations, en Italie, entre l'Eglise et l'Etat."

Le "Messaggero" fait remarquer que la principale objection du Souverain Pontife au régime fasciste, c'est que les unions ouvrières catholiques ne jouissent pas des mêmes droits que les unions fascistes devant les lois des unions ouvrière.

La Russell Hotel Co. approuve ce projet

M. R. A. C. Henry disait hier au Château Laurier à un lunccheon de l'Engineering Institute que le temps viendrait où les camions et les autobus paieraient leur part du coût des chemins et des taxes. Il ajouta qu'ainsi les bus et les camions seraient confinés à leur propre sphère c'est-à-dire le transport de chargements semblables et non des passagers et des paquets.

M. Henry parle de l'importance de l'industrie de l'auto et dit qu'il est certains points en faveur du transport par auto mais un temps viendrait où les routes seraient trop congestionnées. Le bus est économique au point de vue passagers.

Mais il croit que les bus et les camions devraient être placés sous un contrôle semblable à celui sous lequel sont placés les chemins de fer qui rendent service 24 hres par jour durant les 365 jours de l'année.

La Russel Hotel Co. approuve ce projet

M. R. Blackburn, président de la Russell Hotel Company, a écrit au comité du trafic, disant que, d'après lui, le projet du magistrat Hopewell, président du comité, au sujet de l'élargissement de la rue Elgin, l'angle sud-est de la rue Sparks, améliorera grandement la circulation en cet endroit. Il sera heureux de soumettre ce projet aux directeurs de la compagnie.

Cette lettre a été lue hier soir à l'assemblée du comité de trafic et du sous-comité en charge du projet. Après l'acceptation de la Russell Co. d'échanger une langue de terre, angle Elgin et Sparks, contre une autre langue semblable, angle Sparks et du Canal, le comité aura une interview avec le bureau des commissaires, demandant de fournir quinze mille dollars pour une nouvelle entrée sur la place Connaught, à la rue du Canal. On se propose d'enlever une partie du parapet de ciment du côté sud de la place Connaught et de construire un mur du côté est de la rue du Canal. On se propose aussi de construire un garage de 55 pieds carrés pour les véhicules du gouvernement. Si le bureau des commissaires donne son approbation, la chose devra être ratifiée par le conseil de ville. Le consentement des directeurs de la Russell et du conseil de ville ayant été obtenu, on demandera ensuite aux autorités gouvernementales d'octroyer, à la ville la langue de terre de la rue du Canal nécessaire à une ouverture plus convenable de la place Connaught.

Les officiers de la "Presse Canadienne" disent que le contrat avec l'"Edmonton Bulletin" avait été fait par l'entremise d'un Monsieur O'Connor, et que M. Campbell, nouvel acquéreur, n'avait pas demandé le transfert du contrat, ni un nouveau contrat. Comme l'"Edmonton Bulletin" cessait sa publication le 19 juin dernier, le comité d'alors a aussitôt automatiquement suivant les règlements de la compagnie.

POURSUITE CONTRE M. FRANK AHEARN

Une action en recouvrement de la somme de \$5,393, qui est réclamée comme balance due d'après un contrat en date du 24 janvier 1925, en rapport avec l'opération de la franchise du club de hockey d'Ottawa, dans la Ligue de hockey nationale, a été prise hier en Cour Suprême d'Ontario, au nom de M. Thomas P. Gorman, actuellement gérant du club de hockey de New York, contre M. T. Frank Ahearn, principal propriétaire et président du club de hockey d'Ottawa. L'action a été prise à la suite de l'opération du club d'Ottawa sur une base d'associés par MM. Gorman et Ahearn, durant la saison 1924-25. L'entente, allegée-t-on, pourvoyait à une certaine division de profits. Il est aussi allégué que, quand M. Gorman vendit ses intérêts dans le club d'Ottawa à M. Ahearn, il devait y avoir partage de profits, et c'est ce qui est à la base de l'action.

Joseph Ardiss, accusé par sa mère d'avoir causé du désordre le 18 novembre, a été condamné à \$10 et aux frais par le magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l'angle de la rue Bank et des avenues 1ère, 2e, 3e, et 4e, David Dickie, employé de la Orme Limited Planos, rue Spark, a payé \$25 d'amende et les frais. Telles étaient la décision du magistrat Joynt en cour de police ce matin.

Pour avoir fait plus de 10 milles à l'heure à l